
Nombre de membres

Séance du 19 décembre 2022

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie CHEMIN (Maire)

Présents : 12

Sont présents: Noe LAURENCOT, Benoit VALARIER, Nathalie BLACLARD, Sandrine BRUEL- MARTIN, Marie-Helene CASTELLANI - PLAN, Xavier SOUCHON, Aline BONICEL, Fabien COLOMB, Herve CATALANO, Fabienne GELY, Stephanie PASI, Valerie CHEMIN

Votants: 13

Représentés:

1

Représentés: Sandy JOURDAIN par Fabienne GELY

Excuses:

Absents: Patrick SAINT-JEAN

Secrétaire de séance: Herve CATALANO

Objet: PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE : Autorisation de Signature avec EDF Renouvelables - DE 2022_072

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal l'objet de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes proposée par la société EDF Renouvelables France pour l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune visés par ladite promesse, ainsi que toutes les voies publiques visées dans la convention d'utilisation des voies publiques de la commune nécessaires à la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes ainsi que de la convention d'utilisation des voies publiques qui ont été remises en main propre et qui seront annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire,

- à signer avec la société EDF Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes présentées ainsi que tous documents afférents à l'utilisation des voies publiques de la commune.

(13 voix pour et M. Patrick SAINT-JEAN est sorti de la salle au moment du vote pour éviter un conflit d'intérêt du fait que son père est propriétaire de 2 parcelles contiguës),

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Mme le Maire,

Valérie CHEMIN

